

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 27 mars 2025
Délibération n°2-6A

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel,
DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro

- Mmes BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Absents excusés : Mr GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, CARLINI Claude,
BOTTAREL Sébastien et WEIHSS Pascal

Mme ARTIGUES Martine donne procuration à Jean CASTEX
Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune arrêté pour l'année 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 057 541.14 €	1 057 541.14 €
Section d'investissement	462 192.16 €	462 192.16 €
TOTAL	1 519 733.30 €	1 519 733.30 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif et après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2025 de la Commune arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 057 541.14 €	1 057 541.14 €
Section d'investissement	462 192.16 €	462 192.16 €
TOTAL	1 519 733.30 €	1 519 733.30 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9 Absents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 9+1 procuration
VOTES : Contre 0 Pour 10

Date de convocation : 21 mars 2025
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

